



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 7 AVRIL 2026**

L'an deux mille vingt-six, le sept du mois d'avril à vingt heures quatre minutes, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de Griesbach-au-Val.

Date convocation : 02.04.2026
Affichage : 02.04.2026
Nombre de Conseillers : En exercice : 15 Présents : 14 Absents : 1 Pouvoirs : 1 Votants : 15

Etaient présents :

Angelo ROMANO, Jean-Jacques MOREL, Patricia GRAMPP, Christophe KONRATH, Sandra CHERREY, Cédric GUILLAUME, Julien WALZER, Amélie MOLENAT, Matéo SCHUBNEL, SCHERMESSER Chloé, LUCAS Aline, LAU Eric, AUDOIN Sophie

Excusé(s) :

Eric BAEDER pouvoir donné à Angelo ROMANO

Secrétaire de séance :

Séverine DAO, secrétaire générale de mairie

Les membres présents forment la majorité des conseillers municipaux en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L.2121-17, 20 et 21 du Code Général des Collectivité Territoriales.

Délibération n°2026_35

DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU SEIN DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION UNIQUE (SIVU) « REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE INTERCOMMUNAL (RPI) ESCHBACH-AU-VAL/GRIESBACH-AU-VAL/GUNSBACH

Le SIVU a été créé par les 3 communes : RPI (en 1990) et le périscolaire (en 1999)

Ce syndicat a pour objet la gestion du RPI (3 écoles) et de la structure périscolaire « La Clef des Champs ». Son siège est fixé à la Mairie de Griesbach-au-Val.

Les statuts du syndicat prévoient que la commune de Griesbach-au-Val dispose de trois délégués titulaires et de trois délégués suppléants.

Ceci étant exposé, Monsieur le Maire propose de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations des délégués.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Il est procédé ensuite à l'élection des délégués.



DESIGNATION DU 1^{ER} DELEGUE TITULAIRE :

Candidat déclaré :

- **Monsieur ROMANO Angelo**

Conformément à l'article L 2121-21 du C.G.C.T, si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire.

Monsieur ROMANO Angelo est nommé en tant que **PREMIER DELEGUE TITULAIRE** de la commune de Griesbach-au-Val au sein du SIVU EGG.

DESIGNATION DU 2EME DELEGUE TITULAIRE :

Candidate déclarée :

- **Madame SCHERMESSER Chloé**

Conformément à l'article L 2121-21 du C.G.C.T, si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire.

Madame SCHERMESSER Chloé est nommée en tant que **DEUXIEME DELEGUEE TITULAIRE** de la commune de Griesbach-au-Val au sein du SIVU EGG.

DESIGNATION DU 3EME DELEGUE TITULAIRE :

Candidate déclarée :

- **Monsieur AUDOIN Sophie**

Conformément à l'article L 2121-21 du C.G.C.T, si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire.

Madame AUDOIN Sophie est nommée en tant que **TROISIEME DELEGUEE TITULAIRE** de la commune de Griesbach-au-Val au sein du SIVU EGG.

DESIGNATION DU 1^{ER} DELEGUE SUPPLEANT :

Candidate déclarée :

- **Madame CHERREY Sandra**

Conformément à l'article L 2121-21 du C.G.C.T, si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire.



Madame CHERREY Sandra est nommée en tant que **PREMIERE DELEGUEE SUPPLEANTE** de la commune de Griesbach-au-Val au sein du SIVU EGG.

DESIGNATION DU 2EME DELEGUE SUPPLEANT :

Candidate déclarée :

- **Madame GRAMPP Patricia**

Conformément à l'article L 2121-21 du C.G.C.T, si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire.

Madame GRAMPP Patricia est nommée en tant que **DEUXIEME DELEGUEE SUPPLEANTE** de la commune de Griesbach-au-Val au sein du SIVU EGG.

DESIGNATION DU 3EME DELEGUE SUPPLEANT :

Candidat déclaré :

- **Monsieur WALZER Julien**

Conformément à l'article L 2121-21 du C.G.C.T, si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire.

Monsieur WALZER Julien est nommé en tant que **TROISIEME DELEGUE SUPPLEANT** de la commune de Griesbach-au-Val au sein du SIVU EGG.

Le Conseil Municipal de Griesbach-au-Val,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2121-21, L.5211-7 et L.5721-2 ;

VU les statuts du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique « Regroupement Pédagogique Intercommunal Eschbach-au-Val/Griesbach-au-Val/Gunsbach en date du 1^{er} juillet 1999,

CONSIDERANT que la Commune de Griesbach-au-Val dispose de trois délégués titulaires et de trois délégués suppléants

APRES AVOIR PROCÉDÉ À L'ÉLECTION DANS LES FORMES ET CONDITIONS PRÉVUES PAR LES TEXTES,
à l'unanimité des membres présents et représentés

DECIDE

- De ne pas procéder par scrutin secret ;
- De désigner, dans les conditions de vote exposées ci-dessus, les délégués selon le tableau ci-dessous au sein du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique « Regroupement Pédagogique Intercommunal Eschbach-au-Val/Griesbach-au-Val/Gunsbach.

NOM-PRENOM	QUALITE
ROMANO Angelo	1 ^{er} titulaire
CHERREY Sandra	1 ^{ère} suppléante
SCHERMESSER Chloé	2 ^{ème} titulaire
GRAMPP Patricia	2 ^{ème} suppléante
AUDOIN Sophie	3 ^{ème} titulaire
WALZER Julien	3 ^{ème} suppléant

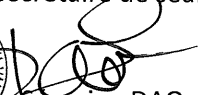
Fait à Griesbach-au-Val, le 10/04/2026
Pour extrait conforme
au registre des délibérations,



Le Maire,

Angelo ROMANO



La secrétaire de séance,

Séverine DAO

- de sa transmission au représentant de l'Etat le 11/04/2026
- et de leur publication le 11/04/2026